

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
Directeur	Jean François MARCEL	Présent
Co-directeur UPS	Pier-Giorgio Zanone	Présent
Représentante CR UT2J	Flora Bastiani	Excusée procu à C.Gardies
Représentante CR de l'UPS	Pierre Payoux	Présent
CLLE, UMR 5263	Valérie Tartas	Présente
EFTS, UMR MA 122	Cécile Gardiès	Présente + procu de F. Bastiani
Octogone-Lordat, EA 4156	Barbara Köpke	Présente
CERPPS, EA 7411	Florence Sordes	Présente
LPS-DT, EA 1697	Sandrine Croity-Belz	Excusée
LCPI, EA 4591	Patrick Denoux	Présent
CERCO, UMR 5549	Isabelle Berry	Présente
ToNIC, UMR 1214	Isabelle Loubinoux	Excusée
SCOTE, EA 7420	Julien Cegarra	Présent
Personnel administratif	Valérie Lafitte-Carbonne	Présente
Personnel administratif	Delphine Rouquet	Présente

Représentants des Doctorants	
Titulaires	
Anne PEZET	Présente + procu C.Blanc
Paraskevi SIMOU	Présente
Audrey GOHIN	Présente
Charlotte BLANC	Excusée procu à A.Pezet

Mélanie GIMENO	Présente
----------------	----------

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Personnalités monde socio-économique et culturel		
Cellule valorisation de la recherche UT2J	Tania Garcia	Excusée

Membres invités		
Gestion des formations	Myriam Guiraud	Présente

**CONSEIL ED CLESCO DU MARDI 16 MARS 2021**

**14H -16 H 15 VISIO ZOOM**

17 présents + 2 procurations

➤ **Composition des jurys de thèse (cas particuliers)**

Suite à un cas de jury de thèse composé de 4 personnes (le minimum) : 2 co-directeurs et 2 rapporteurs, sans personnalité extérieure,

Une incitation est votée à l'unanimité par le Conseil de l'Ecole Doctorale Clesco afin qu'un membre extérieur à la thèse et à Toulouse vienne se rajouter à la composition d'un tel jury de thèse.

Cette incitation apparaîtra dans le Règlement Intérieur de l'Ecole Doctorale.

Le problème du budget de déplacement des membres des jurys de thèse est soulevé.

➤ **Désignation des Personnalités Extérieures**

Lecture est faite par Mr Marcel du CV de la seule candidature à ce jour : Céline CALLEYA recommandé par Hubert DIEZ.

Cette candidature est soumise au vote conseil et est votée à l'unanimité la personnalité extérieure : Céline CALLEYA

Il manque toujours 1 membre du monde socio-économique et culturel et 2 représentants scientifiques.

Un appel à proposition est fait

➤ **Point sur l'élection des représentants doctorants**

La liste des doctorants Clesco pour les élections prochaines qui auront lieu le 29-30-31 mars 2021 par vote électronique, a été déposée lundi 15 mars 2021 aux affaires générales comme cela était demandé.

➤ **Préparation des modalités et du calendrier des CDU 2021**

La direction propose un recrutement CDU en juillet en visio.

Cette proposition suscite un débat.

Valérie Tartas et Florence Sordes rappellent que les masters ont le droit de finir leur master en décembre 2021 (notamment avec le problème des stages qui n'ont toujours pas pu avoir lieu).

Barbara Köpke souligne que le calendrier du semestre 2 n'a pas été modifié contrairement à l'année passée et en 2018, situation qui avait conduit à un calendrier en septembre des auditions CDU.

Mr Denoux et Cécile Gardiès avancent le problème du devenir des candidats non retenus en septembre.

Deux élues doctorantes parlent de leurs vécus aux auditions de septembre en 2018.

Isabelle Berry et Julien Cegarra pensent que la session septembre est tard.

Vote pour Juillet : 9 Pour

Vote pour Septembre : 7 Pour

Après la mise au vote, la prochaine campagne CDU se déroulera donc en juillet 2021.

Date des *Auditions CDU* : **Lundi 12 Juillet 2021 en visio**

*Dépôt des dossiers pour le mercredi 7 Juillet 14 heures à l'adresse :  
responsable.sedoc@univ-tlse2.fr*

Date limite des soutenances Master : Mercredi 30 Juin 2021

Intégration du représentant de la CR UT3 pour les auditions CDU UT2 et vice versa. Cette information sera intégrée au Règlement Intérieur de l'Ecole Doctorale.

### ➤ **Planification des entretiens d'accompagnement des doctorants de deuxième année**

Il y a 49 doctorants UT2 inscrits en seconde année.

Ces entretiens vont donc se dérouler sur 5 demies journées :

Le 10 mai après-midi: Florence Sordes

Le 11 matin : Pier Giorgio Zanone

Le 12 après midi : Julien Cegarra

Le 18 au matin : Cécile Gardiès

Le 19 après midi : Valérie Tartas

Les élus doctorants soulignent que les doctorants peuvent être accompagnés par un représentant doctorant lors de cet entretien s'ils le souhaitent.

Une question sera rajoutée au questionnaire à ce propos.

Attention : le représentant des doctorants ne devra pas appartenir au même laboratoire.

Ce point reste suspendu dans l'attente de l'engagement des nouveaux élus doctorants.

➤ **Discussion autour de l'élaboration du Règlement Intérieur de l'ED**

Le texte du RI revu et corrigé sera soumis au vote lors du prochain conseil

Questions diverses :

➤ **La campagne SMID** sera maintenue avec une adaptation exceptionnelle du fait de la situation sanitaire pour les colloques à distance et les inscriptions que cela suscitent.

➤ Présentation de la **synthèse de la Commission Prolongations de thèses financées** (document en annexe)

Le constat : est fait que de nombreux projets de thèse continuent à être fortement perturbés par le contexte de la crise sanitaire, il est demandé aux DU d'être vigilants à ces situations.

➤ **Formation Dérive de la relation Ecole Doctorale** planifiée pour la rentrée prochaine : journée demandée par les doctorants élus, consacrée aux « Préventions des dérives de la relation doctorale »

➤ Pour rappel date du **prochain Conseil de l'ED Clesco : Lundi 12 juillet après les auditions CDU.**

La séance est levée à 16h15.

## Prolongation des contrats de travail des doctorant.e.s dont l'avancement de la thèse a été empêché par la crise sanitaire

### Contexte :

L'article 36 de la Loi n°2020-734 du 17 juin 2020 portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 a ouvert la possibilité pour les établissements publics de l'ESR de prolonger des contrats de travail afin de poursuivre les activités et travaux de recherche en cours pendant la période de l'état d'urgence sanitaire.

Les agents contractuels concernés avaient jusqu'au 31 décembre 2020 pour déposer une demande.

Les conditions de mise en œuvre et l'engagement du MESRI à compenser la charge financière des prolongations font l'objet d'une circulaire envoyée aux établissements le 26 juin 2020.

### Modalités mises en place à l'UT2J :

L'établissement a instruit les demandes de prolongation des contrats des doctorants financés par l'Etat (CDU financés par le MESRI ou le Ministère de la Culture, contrats ATER, contrats sur projet ANR) selon les modalités suivantes :

- Elaboration d'un questionnaire permettant la connaissance fine des situations individuelles
- Mobilisation des directions de thèse, des laboratoires et des écoles doctorales pour instruction préalable des dossiers
- Instruction et décision par une Commission composée de la Vice-Présidente Recherche, des directeur.rices des Écoles doctorales, de la direction de la DAR, de la direction du SEDOC, d'un.e élu.e enseignant.e-chercheur.e de la Commission de la Recherche, d'un.e élu.e doctorant.e de la Commission de la Recherche ainsi que d'un.e élu.e doctorant.e de chacun des conseils d'ED.

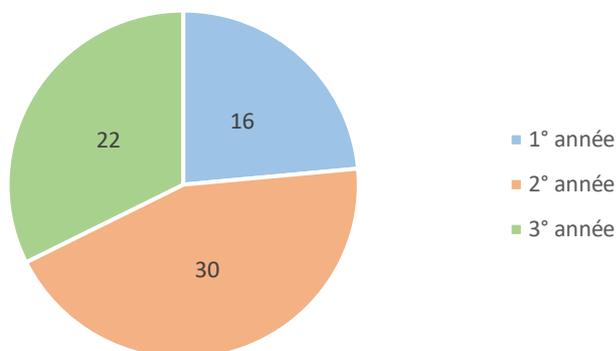
La définition de ces modalités a fait l'objet de nombreux échanges avec les membres de la CR et les représentants des doctorants. La Commission s'est réunie 7 fois entre septembre 2020 et février 2021.

### Les demandes déposées :

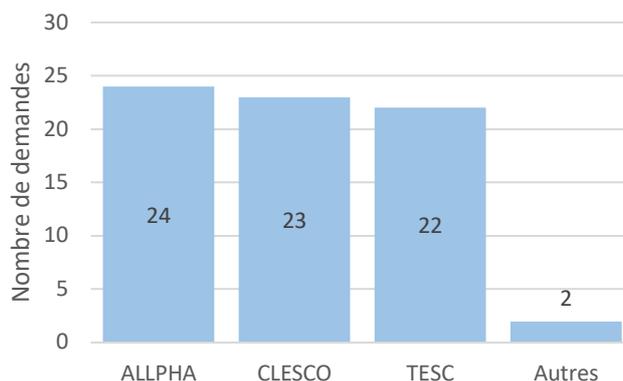
71 dossiers ont été instruits, dont 3 n'étaient pas éligibles au dispositif.

Parmi les demandes, 64 CDU, 2 CDD et 5 contrats d'ATER.

Répartition des demandes par année d'inscription



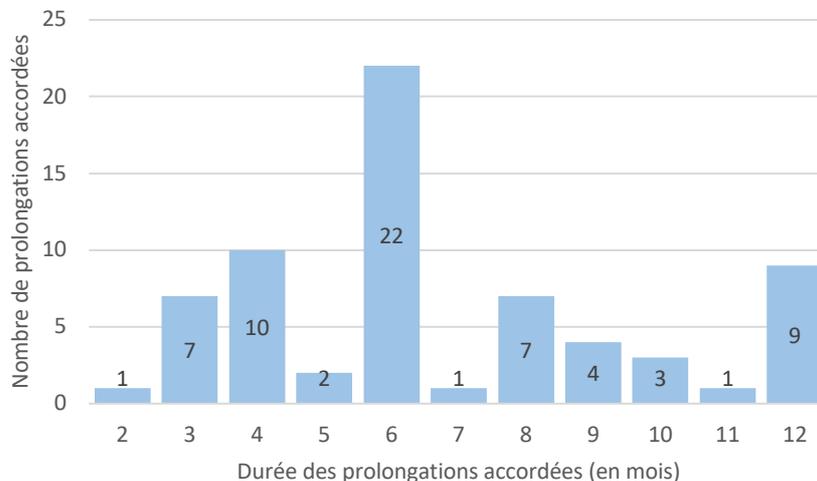
Répartition des demandes par ED



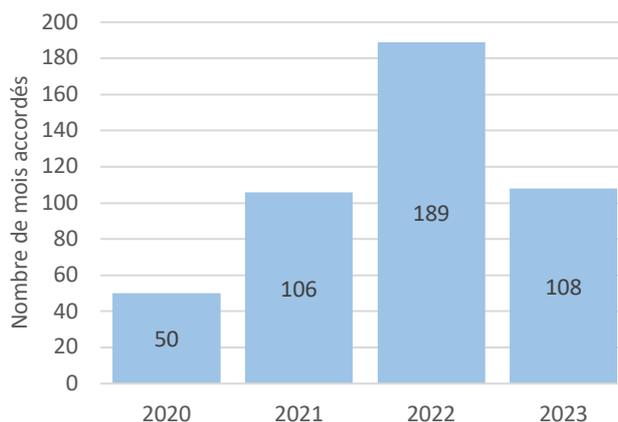
### Les avis de la Commission :

La Commission a donné 67 avis favorables et a accordé 453 mois de prolongation (sur les 475 demandés).

Répartition des prolongations accordées par durée :



Répartition des mois de prolongation accordés par année :



### Conclusion :

Le dispositif d’instruction mis en place par l’établissement a permis une étude fine et équitable des demandes. Les dossiers constitués ont permis de construire un argumentaire solide à l’appui de la demande de cofinancement déposée par l’établissement auprès de la Région Occitanie.

Un constat : de nombreux projets de thèse continuent à être fortement perturbés par les conséquences de la crise sanitaire (projets ralentis, voire arrêtés).